

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
19 juin 2020  
Français  
Original : arabe

**Assemblée générale**  
**Soixante quatorzième session**  
Point 34 de l'ordre du jour  
**La situation au Moyen-Orient**

**Conseil de sécurité**  
**Soixante-quinzième année**

**Lettres identiques datées du 16 juin 2020, adressées  
au Secrétaire général et au Président du Conseil  
de sécurité par la Représentante permanente du Liban  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, je vous informe de ce qui suit :

Le 20 avril 2020 à 9 heures, une patrouille de l'ennemi israélien venant de la Palestine occupée est arrivée en face de la localité de Ramiyé, près de la borne-frontière 10/1. Onze soldats sont descendus d'un véhicule de type Defender, d'un véhicule tout terrain à roues polyvalent et d'une voiture civile. Ils ont ouvert la porte métallique, au niveau de la barrière technique. Ils se sont déployés, se sont positionnés derrière le remblai de terre et ont pointé leurs armes en direction d'une patrouille de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et de soldats de l'Armée libanaise, qui se trouvaient de l'autre côté, en territoire libanais.

Le 13 mai 2020 à 13 h 10, depuis sa position à Khallet el-Boudiyé, en face de la localité de Rmeïch, l'ennemi israélien a pointé pendant cinq minutes un canon de char Merkava en direction de membres d'une patrouille de la FINUL.

Le Liban condamne dans les termes les plus rigoureux ces violations israéliennes qu'il qualifie d'entraves à la liberté de mouvement des forces de la FINUL. Je souligne à nouveau que mon gouvernement s'acquiesce des obligations que lui imposent les résolutions internationales et demande instamment en son nom au Conseil de sécurité de condamner ces violations et d'exercer son autorité en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales pour empêcher Israël d'en commettre de nouvelles et pour l'amener à s'acquiescer de toutes les obligations que lui impose la résolution [1701 \(2006\)](#) du Conseil de sécurité.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 34 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadrice,  
Représentante permanente  
(Signé) Amal Mudallali

